

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 16 janvier 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 28 – **PRÉSENTS** : 24 – **REPRÉSENTÉS** : 4

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, MM. MORMANN Cédric, PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RANNOU Yannick et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François

OBJET : *Convention d'occupation précaire d'un logement municipal*

N° 2020 / 01 / 11

Monsieur le Maire rappelle l'incendie de la rue Bizeul au cours duquel un logement d'urgence a été détruit.

Actuellement, la Commune ne dispose pas de logement affecté à l'hébergement d'urgence, ce qui peut rendre certaines situations complexes.

La Commune est sollicitée par l'association Blain Sans Frontières sur des problématiques d'accueil et sur la nécessaire réactivité qui s'impose pour gérer ce type de situation.

La commune a déjà établi des conventions d'occupation précaire avec l'association Blain Sans Frontières pour gérer ce type de situations, notamment pour le logement municipal, situé au 1^{er} étage du 17 bis, rue Waldeck Rousseau.

La convention arrivant à échéance, une demande de renouvellement vient d'être faite à compter du 1^{er} février 2020.

Il est proposé d'attribuer de manière temporaire le logement municipal, actuellement vacant, situé au 1^{er} étage du 17 bis, rue Waldeck Rousseau, sous la forme d'une mise à disposition de l'association Blain Sans Frontières, qui s'acquittera du versement de l'indemnité d'occupation, le logement cité pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2019.

VU la convention d'occupation précaire

VU la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20200123-CM-2020-01-11-
DE
Date de télétransmission : 27/01/2020
Date de réception préfecture : 27/01/2020

.../...

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Blain et l'association Blain Sans Frontières pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois.

PRÉCISE que le relogement de la famille concernée, rendra caduque la présente convention.

FIXE l'indemnité d'occupation à 638,00 € par mois, à compter du 1^{er} février 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire.

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 janvier 2020,
Le Maire,

